



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2025

Début de séance : 25/01/25 à 08h47

Fin de séance : 25/01/25 à 09h05

Lieu : Salle de réunion COPF

Rédaction du CR : Bernard COSTA SG

Diffusion du CR : Ensemble des membres de l'AG et site internet fédéral

PRÉSENCES :

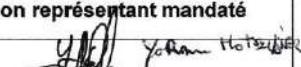
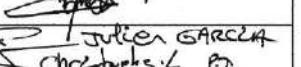
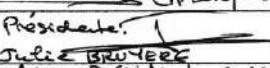
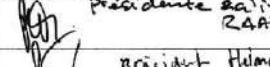
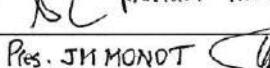
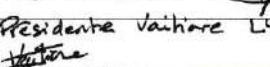
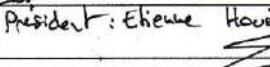
Membres FTTri Présent(e)s : Joe TAPARE (Président), Paquita LYSAO (Vice Présidente), Bernard COSTA (SG), Temau CROLAS (Trésorier), Laurent BUVRY (membre CF), Serge LEPRINCE (membre CF).

Clubs FTTri représentés :



**Bulletin de Présence et décompte des voix**

**Assemblée Générale du 25 janvier 2025**

Associations Affiliées au 25/01/2025	Nombre de licenciés au 31/12/2024	Nombre de Voix	Signature du Président de l'association ou de son représentant mandaté
KONA TRI	105	6	
FEI PI	92	5	
PUNARUU TRIATHLON	60	5	
VAHINE TRI	41	4	
MARARA TRI	38	4	
VSOP XO	36	4	
VARUA SWIM RUN	17	2	
La MOZTeam	14	2	
Licences individuelles FTTri	13	0	
<b>Totaux</b>	<b>416</b>	<b>30</b>	<b>QUORUM 50% des voix = 16</b>

Mode de CALCUL des VOIX :

Jusqu'à 10 licenciés = 1 voix

De 11 à 20 licenciés = 2 voix

De 21 à 30 licenciés = 3 voix

De 31 à 50 licenciés = 4 voix

De 51 à 200 licenciés = 1 voix supplémentaire par tranche complète ou non de 50

Plus de 200 licenciés = 1 voix supplémentaire par tranche complète ou non de 100

Présents : KONA TRI (Yoann HOTELLIER) ; FEI PI (Julien GARCIA) ; PUNARUU TRI (Julie BRUYERE) ;

VAHINE TRI (Maeva BRUYERE) ; MARARA TRI (Heimanu BOOSIE) ; VSOP XO (Jean MICHEL MONOT) ; VARUA SWIM RUN (Vaitiare LY WING) ; La MOZTeam (Etienne HOUOT)

Vérification du Quorum (50% des voix des clubs affiliés) : 8 clubs représentant 32 voix le Quorum est atteint et la séance est ouverte à 08h47.

Invités : Romain ANTOINE, CTF ; Pierre LAURENT, Entraineur Fédéral,

Ordre du jour :

1. Présentation et vote de la modification des Statuts
  2. Clôture AGE
- 

**1. Présentation modification des Statuts ; Vote**

Les modifications proposées sont surlignées en bleu dans le texte suivant et présentées par le CTF Romain ANTOINE :

**SOMMAIRE**

<b>Statuts de la F.T.TRI</b>	<b>9</b>
1. Dispositions relatives au but et à la composition de la fédération	9
1.1. But et moyens	9
1.2. Composition de la Fédération	9
1.3. Les organes : ligues – comités	10
1.4. Les licences	11
1.5. Moyens d'action	12
2. Dispositions relatives aux organes fédéraux	13
2.1. L'Assemblée Générale	13
2.2. Les organes dirigeants : Conseil fédéral – Bureau fédéral	15
2.3. Le/la Président-e	20
2.4. Autres organes de la Fédération	21
3. Dotations et ressources annuelles	25
3.1. Ressources annuelles	25
3.2. Comptabilité	25
4. Modification des statuts et dissolution	25
4.1. Les statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale extraordinaire	25

## 2.4. Autres organes de la Fédération

### 2.4.1. Commission Médicale

La Fédération peut prévoir une commission médicale chargée d'assurer l'application au sein de la F.T.TRI. de la législation médicale édictée par le Ministère chargé des Sports, de promouvoir toute action dans le domaine de la recherche, de la prévention ou de la formation dans le secteur médical, d'assurer l'encadrement médical des stages, d'étudier les cas médicaux litigieux. Les membres de cette commission seront nommés et validés par le Bureau Exécutif de la Fédération et le Directeur Technique.

### 2.4.2. Commission d'Arbitrage

La Fédération prévoit une Commission Fédérale d'Arbitrage chargée d'étudier et de proposer les textes de révision annuelle de la Réglementation Sportive Fédérale, ainsi que de la formation et du perfectionnement des arbitres. Les membres de cette commission seront nommés et validés par le Bureau Exécutif de la Fédération et le Directeur Technique.

### 2.4.3. Commission Technique

La Fédération peut prévoir une commission technique, composée à minima du quorum des clubs chargée de donner un avis consultatif auprès du Directeur Technique Fédéral. Seul deux membres par club, désignés par le/la Président(e) du club (ou le/la président(e) du club lui/elle-même) puis validés par le Directeur Technique Fédéral et le bureau exécutif fédéral, peuvent intégrer la commission technique sous réserve d'obtention d'un diplôme fédéral de triathlon (minimum BF2) ou diplômé d'état d'une des trois disciplines du triathlon.

Sous la supervision de la Direction Technique Fédérale, la commission technique est chargée de développer et de structurer la pratique du triathlon dans toutes ses dimensions.

Cette commission a la possibilité de mettre en place des groupes de réflexion thématiques en lien avec le développement de la pratique, afin d'aborder de manière spécifique les axes suivants :

- Triathlon santé : Encourager la pratique pour le bien-être et la santé, avec des programmes adaptés à différents publics.
- Pratique jeune (compétition et loisir) : Promouvoir l'accès des jeunes au triathlon, en compétition ou en loisir, et favoriser leur progression.
- Pratique adulte (compétition et loisir) : Développer des actions pour fidéliser, fédérer et attirer les adultes dans des cadres compétitifs ou de loisir.

- Haut niveau : Soutenir les athlètes de haut niveau, en lien avec les objectifs fédéraux et internationaux.
- Paratriathlon : Encourager et structurer la pratique du paratriathlon, en veillant à l'inclusion et à l'accessibilité pour les athlètes en situation de handicap.
- Développement des îles : Mettre en place des actions spécifiques pour favoriser la pratique dans les territoires insulaires, en tenant compte des particularités locales.
- Pratique féminine : Promouvoir l'accès et la participation des femmes à toutes les formes de pratique du triathlon.

Ces groupes de réflexion auront pour mission de proposer des orientations stratégiques et des actions concrètes pour le développement de la pratique à la DTF. Ils travailleront en étroite collaboration avec le Directeur Technique Fédéral et les autres organes concernés de la fédération.

#### 2.4.4. Commission de sélection

La fédération peut prévoir un comité de sélection, chargée de sélectionner les triathlètes dès lors qu'une échéance sportive est sous sélectif fédéral.

Composition :

Composition :

Sélectionneur en charge de la conception et de la mise en œuvre du chemin de sélection :

- Le Directeur Technique fédéral (représentant de la commission technique)

Veille et contrôle de l'application des modalités de sélection définies dans le chemin de sélection :

- le Président de la fédération
- l'élu fédéral en charge de la performance

#### 2.4.5. Commission communication

La fédération peut prévoir une Commission communication, chargée de donner un avis consultatif auprès du Directeur Technique Fédéral afin de structurer la communication interne et externe de la fédération.<sup>[SEP]</sup>

Cette commission a pour mission de :

- Proposer des actions et outils destinés à améliorer la visibilité des activités de la fédération ;
- Participer en lien avec la DTF, à l'élaboration des stratégies de communication en concertation avec les autres organes ;
- Fournir un avis consultatif au Directeur Technique Fédéral sur les projets et orientations liés à la communication.

La composition de la commission communication ne peut excéder un membre par club, désigné par le/la Président(e) du club (ou le/la président(e) du club lui-même) puis validé par le Directeur Technique Fédéral et le Bureau Exécutif Fédéral.

#### 2.4.6. Commission manifestation

La fédération peut prévoir une Commission manifestation, chargée de veiller au bon déroulement et au développement des compétitions affiliées à la fédération sous la supervision de la DTF.

Cette commission a pour mission de :

- Donner un avis consultatif auprès du Directeur Technique Fédéral sur l'élaboration du calendrier des épreuves affiliées et sur la gestion des manifestations ;
- Accompagner la gestion des manifestations, notamment en matière d'organisation et de conformité aux règlements fédéraux ;
- Proposer des axes de développement pour les compétitions, en s'appuyant sur les évolutions du sport et les attentes des adhérents ;
- Formuler des recommandations pour améliorer la qualité et l'attractivité des événements affiliés.

La composition de la commission manifestation ne peut excéder un membre par club, désigné par le/la Président(e) du club (ou le/la président(e) du club lui-même) puis validé par le Directeur Technique Fédéral et le Bureau Exécutif Fédéral.

#### 2.4.7. Commission de discipline et/ou d'éthique

La fédération peut également instaurer une Commission de Discipline et d'Éthique, chargée de veiller au respect des règlements et des principes éthiques au sein de la fédération et de ses activités.

Cette commission a pour mission :

- D'examiner les situations de manquement aux règlements fédéraux ou aux principes d'éthique sportive ;
- Prononcer des sanctions ou mesures correctives en cas de non-respect des règles ou comportements contraires aux valeurs de la fédération ;
- Donner un avis consultatif sur les politiques et les initiatives visant à promouvoir l'éthique et le respect au sein de la fédération.
- Les membres de cette commission seront nommés par le Conseil Fédéral pour la durée du mandat.

#### 2.4.8. Commission relations internationales

La fédération peut également créer une Commission Relations Internationales, chargée de développer et de renforcer les liens avec les instances internationales et régionales du triathlon sous la supervision de la DTF.

Cette commission agit en lien étroit avec le Directeur Technique Fédéral et a pour mission de :

- Maintenir et approfondir les relations avec Oceania Triathlon et World Triathlon ;

- Représenter la fédération, en collaboration avec le Directeur Technique, lors des échanges internationaux, conférences et assemblées générales des instances mondiales et régionales;
- Identifier et proposer, en concertation avec le Directeur Technique, des opportunités de collaboration internationale dans le cadre du développement du triathlon ;
- Assurer le suivi des directives et des recommandations des instances internationales et travailler avec le Directeur Technique pour leur application au niveau national.

Les membres de cette commission seront nommés et validés par le Directeur Technique Fédéral et le bureau exécutif de la fédération.

#### 2.4.9. Commission événementiel FTTRI : Concerne la gestion des événements organisés par la FTTRI (Exemple : Triathlon Des Entreprises)

La fédération peut instaurer une Commission événementiel FTTRI, dédiée à la gestion des événements organisés directement par la fédération sous la supervision de la DTF.

Cette commission a pour mission de :

- Superviser l'organisation des compétitions et événements réalisés à 100 % en interne par la FTTRI ;
- Assurer la coordination des aspects logistiques, sportifs et administratifs de ces événements ;
- Collaborer étroitement avec le Directeur Technique Fédéral pour garantir le respect des axes de développement du projet de la fédération et des standards sportifs et réglementaires ;
- Proposer et mettre en œuvre des stratégies en lien avec le modèle économique de la fédération, afin d'assurer la pérennité et la rentabilité de ces événements ;
- Évaluer les retours des parties prenantes et proposer des améliorations pour les éditions futures.

Les membres de cette commission seront nommés et validés par le Directeur Technique Fédéral et le Bureau Exécutif de la Fédération.

Les modifications proposées sont discutées et soumises au vote de l'AGE

Résultat du vote :

**La modification de statuts présentée est approuvée à l'unanimité des membres de l'AG présents**



## 2. Clôture de L'AGE

La séance est close à 09h05

**Monsieur Bernard Costa**

**Secrétaire de la FTTRI**

**Monsieur Joe Tapare**

**Président de la FTTRI**